



Fédération Française
de Spéléologie

BREVET DE MONITEUR FEDERAL

PROCEDURE D'ALLEGEMENT PAR EQUIVALENCES

Ecole Française de Spéléologie

Cette procédure d'obtention du statut de moniteur stagiaire n'est en aucun cas un accès plus aisé au brevet, mais valide une expérience et un niveau de compétence reconnus.

PRE REQUIS :

- Age minimum : 18 ans.
- Etre affilié à la FFS pour l'année en cours.
- Être titulaire :
 - du brevet fédéral d'initiateur de l'Ecole Française de Spéléologie (EFS),
 - ou d'un brevet de moniteur délivré par l'Ecole Française de Canyon (EFC) ou l'Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS), à jour du recyclage.

PROCEDURE DE DEMANDE D'ALLEGEMENT :

Avant de rentrer en formation, le candidat transmet à l'EFS (membre de la Direction Nationale en charge du cursus moniteur) son dossier de candidature constitué de :

- L'acte de candidature spécifique (ci-après),
- Une copie des brevets et attestations de recyclage,
- Un *curriculum vitae* du parcours en spéléologie du candidat, décrivant:
 - les activités ayant permis d'acquérir des compétences techniques, pédagogiques ou scientifiques,
 - les responsabilités au sein de la fédération,
- Une lettre de motivation,
- Autres annexes selon allègements demandés.

La Direction EFS valide ou refuse l'acte de candidature, transmet la décision au candidat (sous 2 mois) en lui proposant un Parcours Individuel de Formation valable 2 ans.

OBTENTION DU BREVET DE MONITEUR :

Une fois le Parcours Individuel de Formation terminé et le titre de moniteur stagiaire obtenu, le candidat doit se titulariser dans les mêmes conditions que les candidats n'ayant pas bénéficié d'allègements. Voir le référentiel du brevet de moniteur.



LE MODULE 1 N'EST PAS OUVERT A L'ALLEGEMENT PAR EQUIVALENCE.

CANDIDATS POUVANT BENEFICIER D'UN ALLEGEMENT DU MODULE 2 :

Les candidats pouvant justifier de la publication d'un article de 1 500 mots (comme auteurs ou co-auteurs) documentant le milieu souterrain (cavités noyées ou à l'air libre) ou la descente de canyon (études scientifiques, observations, médiations, explorations...) (Annexe 4).

La qualité de la publication sera évaluée par les commissions scientifique et/ou environnement de la FFS (Annexe 5) et l'EFS suivra leur avis. L'EFS sollicitera les deux commissions simultanément ; si les deux répondent, les avis doivent être concordants ; si une seule répond dans le délai demandé, l'EFS suivra cet avis.

CANDIDATS POUVANT BENEFICIER D'UN ALLEGEMENT DU MODULE 3 :

Les candidats pouvant justifier d'une expérience pédagogique acquise au sein de la FFS (VAE fédérale, Annexe 6). Cette expérience doit :

- ✔ représenter un volume minimum de 24 jours, acquise sur les 5 années précédant la demande ;
- ✔ correspondre à l'encadrement d'au moins 4 stages de formation et/ou perfectionnement (SFP1/SFP2/SFPC) agréés par l'EFS, dont au moins deux sessions de six jours consécutifs et deux SFP2. Le candidat doit être responsable d'au moins un stage de six jours consécutifs ;
- ✔ recevoir pour moitié la validation d'un (ou plusieurs) instructeur(s) recyclé(s) présent(s) sur les stages (Annexe 7).

Enfin, le candidat devra décrire ses expériences et produire une analyse personnelle lui ayant permis d'acquérir les compétences visées par le diplôme de moniteur (Annexe 8).

Janvier 2025



BREVET DE MONITEUR FEDERAL

PROCEDURE D'ALLEGEMENT PAR EQUIVALENCES

Ecole Française de Spéléologie

ACTE DE CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Prénom :

Date naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

N° FFS :

Brevets et diplômes	Année d'obtention
Initiateur Fédéral en spéléologie	
Moniteur Fédéral Descente de Canyon	
Recyclage du monitorat Fédéral de Descente de Canyon	
Moniteur Fédéral Plongée Souterraine	
Recyclage du monitorat Fédéral de Plongée Souterraine	

ALLEGEMENTS DEMANDÉS

Je souhaite obtenir un allègement de Module 2 Module 3

DOCUMENTS JOINTS

- Annexe 1 - Copie des brevets et attestations de recyclage,
- Annexe 2 - Curriculum vitae du parcours en spéléologie du candidat, décrivant les activités ayant permis d'acquérir des compétences techniques, pédagogiques ou scientifiques et les responsabilités au sein de la fédération,
- Annexe 3 - Lettre de motivation faisant paraître la volonté du candidat de s'impliquer dans le milieu fédéral,

Allègement du Module 2 :

- Annexe 4 - Copie de l'article
- Annexe 5 - Avis des commissions scientifique et environnement de la FFS (vierge)

Allègement du Module 3 :

- Annexe 6 - Expériences pédagogiques
- Annexe 7 - Validation de l'expérience pédagogique par un instructeur recyclé
- Annexe 8 - Description, analyse et acquis de l'expérience pédagogique du candidat

AVIS DE LA DN EFS

- Avis favorable

Parcours individuel de formation proposé :

- Avis défavorable

Motifs :

Membre de la Direction Nationale EFS en charge du cursus moniteur

Nom :

Signature :

Date :

**A retourner au siège FFS (formations@ffspeleo.fr)
pour la délivrance du brevet d'initiateur et/ou l'enregistrement du statut
de moniteur stagiaire.**



ANNEXE 1 - COPIE DES BREVETS ET ATTESTATIONS DE RECYCLAGE

Merci de joindre les copies des brevets et attestations en documents séparés.

ANNEXE 2 - CURRICULUM VITAE DU PARCOURS EN SPELEOLOGIE DU CANDIDAT

Décrire les activités ayant permis d'acquérir des compétences techniques, pédagogiques ou scientifiques et les responsabilités au sein de la fédération



ANNEXE 3 - LETTRE DE MOTIVATION

Faire paraître la volonté du candidat de s'impliquer dans le milieu fédéral.



ANNEXE 4 - COPIE DE L'ARTICLE

Article de 1 500 mots (comme auteur ou co-auteur) documentant le milieu souterrain ou la descente de canyon (études scientifiques, observations, médiations, explorations...)

Merci de joindre une copie de l'article en document séparé.



ANNEXE 5 - AVIS DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENT DE LA FFS
(L'article sera transmis par l'EFS aux commissions scientifique et environnement)

Commission Scientifique :

Commission Environnement :

Pour la commission scientifique de la FFS	Pour la commission environnement de la FFS
Nom : En qualité de : Date : Signature :	Nom : En qualité de : Date : Signature :



ANNEXE 6 - EXPERIENCES PEDAGOGIQUES

Ces expériences pédagogiques doivent représenter un volume minimum de 24 jours sur les 5 années précédant la demande.

Ces expériences pédagogiques doivent correspondre à l'encadrement d'au moins 4 stages de formation et/ou perfectionnement (SFP1/SFP2/SFPC) agréés par l'EFS, dont au moins deux sessions de six jours consécutifs et deux SFP2.

Le candidat doit être responsable d'au moins un stage de six jours consécutifs.

Année	Type de stage	N° d'agrément du stage	Nb de jours	Structure organisatrice	Nom du responsable

Je soussigné déclare l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Nom :

Signature :

Date :

ANNEXE 7 - VALIDATION DE L'EXPERIENCE PEDAGOGIQUE PAR UN INSTRUCTEUR RECYCLE

Cette expérience pédagogique doit recevoir pour moitié, la validation d'un (ou plusieurs) instructeur(s) recyclé(s) présent(s) sur les stages (à l'aide de la grille d'évaluation du M3). Copiez la grille autant de fois que nécessaire.



GRILLE D'ÉVALUATION - FORMATION MONITEUR



MODULE 3 : Formation Pédagogique

Candidat à l'allègement du M3 par la VAE fédérale :

N° Agrément du stage :

Critères	Satisfaisant	Insuffisant	Observations
Capacité à travailler en équipe			
Capacité à concevoir un programme de stage			
Capacité à prendre en charge seul une partie de l'enseignement théorique			
Expliquer une technique Démontrer, argumenter, corriger			
Faire passer une connaissance sur le terrain			
Evaluer un stagiaire			
Faire un bilan pédagogique			
Connaître et promouvoir la fédération			
Réaliser un compte rendu de stage			
Avoir le niveau technique, physique et les connaissances correspondant au niveau du stage			
Prise d'initiative			
<u>Commentaires :</u>			

Instructeur recyclé

Nom :

Signature :

Date :



ANNEXE 8 - DESCRIPTION, ANALYSE ET ACQUIS DE L'EXPERIENCE PEDAGOGIQUE DU CANDIDAT

Pour quatre expériences pédagogiques mentionnées au 3.6,

1) Description d'expérience

Vous devez décrire une séance exercée en valorisant les compétences suivantes :

- *Compétences pédagogiques,*
- *Compétences techniques,*
- *Compétences en organisation, gestion réglementation,*
- *Autres compétences (sécurité, maintenance, communication, etc.)*

Voir le référentiel de compétence du moniteur.

2) Analyse d'expérience

Vous devez ensuite analyser une des compétences mobilisées lors de la séance en précisant :

- *les objectifs poursuivis,*
- *les méthodes et moyens mises en œuvre,*
- *les difficultés rencontrées et les solutions que vous avez pu apporter.*

L'ensemble des types de compétences doit être couvert au final.

3) Acquis d'expérience

Pour finir, vous devez indiquer pour chaque séance concrètement réalisée et décrite, les compétences acquises qui correspondent à celles du référentiel de compétences du moniteur.

Merci de joindre cette analyse en document séparé.